

L'interculturalité – une opportunité pour mieux vivre ensemble au Maroc



1

Rapport de mission sur l'opportunité d'un Projet sur la promotion de l'interculturalité entre diverses communautés vivant au Maroc

Auteure: Hildegard Schürings
Allemagne, Septembre 2017

Imbuto asbl www.imbuto.net

Table de Matières

Table de Matières.....	2
Abréviations	2
1 Introduction.....	3
2 Le Maroc – un carrefour de cultures entre l’Orient, l’Occident et l’Afrique.....	4
3 Les migrant-e-s des pays de l’Afrique subsaharienne au Maroc.....	7
4 La politique et les stratégies du Maroc par rapport à la migration.....	15
Les campagnes de régularisation du séjour des migrant-e-s	17
5 Le renforcement des capacités des Associations de Réfugié-e-s et Migrant-e-s.....	19
Bibliographie.....	24
ANNEXES.....	25
Annexe 1 UNHCR Glossaire 2017	25
Annexe 2 : Statuts de l’ARCOM	26

Abréviations

AAMM	Association d’Appui aux Migrants Mineurs
AMAPPE	Association Marocaine d’Appui à la Promotion de la Petite Entreprise
AMDH	Association Marocaine des Droits Humains
ARCOM	Association des Réfugié(e)s et Communautés migrantes
CNDH	Conseil National des Droits de l’Homme
GADEM	Groupe antiraciste d’accompagnement des étrangers et migrants
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
FOO	Fondation Orient Occident
IDH	Indice du Développement Humain
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
KAS	Konrad Adenauer Stiftung
MRE	Ministère chargé des Marocains Résidant à l’Étranger et des Affaires de la Migration
ODA	Official Development Aid
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et pour la Promotion du Travail
OIM	Organisation Internationale pour la Migration
OMDH	Organisation Marocaine des Droits de l’Homme
ONG	Organisation Non-gouvernementale
RAMED	Régime d’assistance médicale gratuite pour les indigents
UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees

100 Dirham - MAD= 8,76 €, 15.08.2017

1 Introduction

A la demande de l'Association des Réfugié(e)s et Communautés migrantes – ARCOM, ayant son siège au Maroc, une mission sur la question d'opportunité et de précision d'un projet de renforcement des capacités dans le domaine de l'interculturalité a été réalisée du 17 au 25 Juillet 2017 à Rabat, Maroc. Durant cette mission, la consultante, membre de l'Association Imbuto asbl Allemagne, a eu des entretiens avec des membres de l'ARCOM, la Plateforme des Associations des Migrants - ASCOMS, l'Association d'Appui aux Migrants Mineurs – AAMM, des rendez-vous avec une vingtaine de femmes et filles étant récemment arrivées au Maroc et hébergées durant trois mois par ARCOM, et avec des jeunes surtout mineurs, vivant depuis parfois plusieurs années au Maroc. De plus, des rendez-vous ont été réalisés avec l'UNHCR sur sa politique, ses domaines d'actions et la situation actuelle des réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc, la Fondation Orient Occident - FOO sur ses activités par rapport à l'accueil et l'assistance des réfugié(e)s et migrant-e-s, avec la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - GIZ par rapport à leurs projets sur la migration et l'asile, et l'ONG « Groupe antiraciste d'accompagnement des étrangers et migrants – GADEM » par rapport à leurs objectifs et réalisations.

Cette étude donne un aperçu sur la situation au Maroc, spécifiquement des questions de migration et d'asile des personnes venant du Sud du Sahara. Et pour mieux comprendre le contexte et l'histoire du Royaume du Maroc par rapport à la migration, ses expériences dans ce domaine seront succinctement présentées.

Par la suite seront développés succinctement les axes suivants :

- Le Maroc sous l'angle : pays d'émigration, de transit, de destination et d'accueil ;
- La situation des réfugiés et migrant-e-s des pays subsahariens au Maroc ;
- La stratégie du Maroc par rapport à la migration et l'asile ;
- L'opportunité d'un Projet : Renforcement des capacités par rapport à l'interculturalité et une proposition de mise en œuvre d'un tel projet.

3

Nos remerciements vont à tous les interlocuteurs, interlocutrices et institutions qui nous ont chaleureusement accueillies et ont fourni des données précieuses pour pouvoir mieux comprendre la situation actuelle, les changements survenus durant les dernières années, les acquis et les grands défis dans le domaine de la migration. Cette mission a été organisée au Maroc par le Président Raoul Mvita et le Directeur des Projets Emmanuel Mbolela de l'ARCOM. Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre profonde gratitude.

L'ARCOM est une association qui a pour objectif principale la défense des droits et libertés des réfugiés et migrants en provenance de l'Afrique subsaharienne au Maroc. Elle lutte pour la liberté de circulation et d'établissement pour tous et partout.

Le Groupe antiraciste d'accompagnement des étrangers et migrants (GADEM) constate: « Conscient que le travail en urgence, bien qu'important, est insuffisant notamment au regard des moyens très limités dont disposent les associations de soutien, le Gadem privilégie une action de plaidoyer et d'action stratégique susceptible de faire en sorte que les causes des discriminations disparaissent. Une telle action nécessite une action concertée qui se fait dans le cadre du travail en réseau que ce soit au niveau national, pour favoriser l'adoption de politiques non discriminatoires et sur le plan international avec des partenaires **agissant pour le changement des politiques prises par les pays de l'Union Européenne et qui affectent le respect des droits fondamentaux dans les pays de départ, de transit et d'accueil.** »

<http://www.gadem-asso.org/reseaux/>.

Cette étude s'inscrit dans la logique de ces objectifs.

2 Le Maroc – un carrefour de cultures entre l’Orient, l’Occident et l’Afrique

Le Royaume du Maroc est un carrefour des cultures entre l’Orient, l’Occident et l’Afrique. La constitution de 2011 a reconnu cette diversité culturelle (berbère - amazighe, arabe, juive, africaine...). L’histoire du Maroc est celle de tous ces mélanges : Imazighen, Arabes, Africains de l’Afrique subsaharienne, Européens, Turcs...

Depuis l’intronisation du Roi Mohammed VI en 1999, de nombreux changements au niveau politique, économique et social sont survenus qui ont amélioré la situation d’une partie de la population. Mais les revendications sociales restent importantes, par exemple la pauvreté, le chômage très élevé dans certaines régions comme dans le Rif au Nord et le Haut Atlas, la corruption au niveau politique et administrative, etc. Le chômage touche spécifiquement les jeunes et les diplômés.¹ Durant les vingt années passées le Maroc a grandement changé son visage. L’objectif de la politique du pays est de rester ancrer dans l’histoire et en même temps moderniser la société et les structures politiques, économiques et sociales.

Surtout l’Initiative nationale pour le développement humain (INDH), initiée par le Roi en 2005, a contribué à améliorer la situation surtout sur le plan social, de santé et de l’éducation.² Mais la pauvreté est multidimensionnelle et une partie importante de la population est concernée par cette pauvreté.³

La vague des contestations en Afrique du Nord (« printemps arabe ») contre le système politique avec des revendications pour le respect des droits humains, la liberté d’expression et pour l’emploi qui a démarré en Décembre 2010 en Tunisie, a déclenché au Maroc des revendications de plus de « justice », de « dignité » et d’« égalité » et l’urgente nécessité de la reconnaissance de l’identité berbère (amazighe) du royaume. En réponse à cette situation, le 1^{er} Juillet 2011 une nouvelle constitution fut adoptée, qui a amené à de nombreux changements au niveau politique, social, égalité entre homme et femme, rôle de la société civile etc.⁴

Avec cette constitution, le Maroc s’est lancé dans un ambitieux programme de réformes. Les différentes avancées réalisées lui ont valu une progression au 123^{ème} rang en matière de développement humain au classement global du rapport sur le développement humain de 2016, sur un total de 188 pays et territoires. Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,647, le Maroc figure parmi les pays à développement humain moyen et ambitionne à se faire une place parmi les pays émergents.⁵

¹ Tous les sites Web, cités dans ce rapport, ont été consultés entre le 1^{er} et 30 août 2017.

<http://www.kas.de/marokko/fr/pages/10656/>

<http://aujourd'hui.ma/emploi/le-taux-grimpe-a-93-au-deuxieme-trimestre-2017-33-000-chomeurs-de-plus>

² <http://www.jeuneafrique.com/mag/444620/societe/maroc-deja-10-millions-de-beneficiaires-de-linitiative-nationale-developpement-humain/>

³ Haut Commissaire au Plan, la présentation d’un modèle de ciblage géographique pour la réduction de la pauvreté, Rabat, 17 mai 2017, <https://ledesk.ma/datadesk/le-nouveau-visage-de-la-pauvrete-au-maroc-devoile-par-le-hcp/>

⁴ <http://www.jeuneafrique.com/190694/politique/maroc-le-roi-gouverne-mais-il-n-est-plus-le-seul/>, 03 août 2011 à 16h25

⁵ <http://www.ma.undp.org/content/morocco/fr/home/countryinfo.html>: « Ses perspectives économiques et sa stabilité macroéconomique à moyen terme dépendront cependant de la poursuite de politiques macroéconomiques saines et de l’approfondissement des réformes structurelles visant à accroître la productivité, faire baisser le chômage des jeunes, augmenter la participation des femmes à la vie active et réduire encore davantage la pauvreté et les inégalités. »

Depuis quelques années, le Maroc a intensifié les relations politiques et économiques avec les autres pays africains. Entre autre, il offre chaque année des milliers de bourse pour des études. Avec la réintégration du Maroc dans l'Union Africaine début 2017, le Maroc a renforcé ses relations diplomatiques avec de nombreux pays en Afrique. En 2016, le Roi a signé 113 accords économiques avec les pays africains surtout dans les secteurs : agriculture, banque, énergies renouvelables, mines, tourisme et logistique.⁶

L'histoire du Maroc est caractérisée par de mouvements migratoires importants, spécifiquement entre les continents (Orient : colonisation arabe, Occident : départ vers et retour de l'Andalousie - chute de Grenade en 1492 - et moins de l'Afrique subsaharienne). Dans le but de rectifier des mythologies et phantasmes qui prévalent, depuis quelques années des chercheurs ont intensifié des recherches sur l'histoire du pays. Dans tous les cas, la région est depuis des millénaires une terre d'immigration, d'émigration et de transit.⁷ Un litige historique est le contrôle du Sahara occidentale (1912-1954 protectorat espagnol), que le Maroc réclame comme son territoire, mais que le Mouvement Polisario conteste comme également l'ONU et l'Algérie, est source de nombreux conflits.⁸

Voici quelques mouvements migratoires depuis le début du siècle passé. Après de nombreux conflits entre la France, d'autres pays de l'Europe et le Maroc, une partie du Maroc devient en 1912 jusqu'en 1956 le « Protectorat français dans l'Empire chérifien ». Parallèlement fut instauré un protectorat espagnol sur le territoire occupé au Maroc. Alors l'émigration vers l'Europe et surtout vers la France devient importante.⁹ Durant la première guerre mondiale 1914-1918, la France recrutait de la main-d'œuvre et des personnes pour l'armée dans ses colonies, dont environ 35.000 Marocains comme main-d'œuvre et 34.000 à 40.000 comme militaire. Durant la guerre civile en Espagne (1936-1939), environ 40.000 Marocains du Rif servaient dans l'armée de Franco. Durant la deuxième guerre mondiale et pendant les guerres en Corée et Indochine (1946-1954), 126.000 Marocains servaient comme militaires dans l'armée française, la majorité rentrait au pays. Avec la création de l'Etat Israël (1948), de nombreux juifs marocains émigrent en Israël. Aujourd'hui, environ 800.000 Israéliens sont de souche marocaine.¹⁰ Il est à noter, que la nationalité marocaine est donnée pour toute la vie et ne peut pas être enlevée.

Avec l'indépendance en 1956, la France recrutait massivement des Marocains comme travailleurs. Des accords de recrutement de main-d'œuvre entre les gouvernements et le Maroc furent conclus avec l'Allemagne¹¹ et la France en 1963, la Belgique en 1964 et les Pays-Bas en 1969. Avec la crise pétrolière en 1973, ces recrutements furent arrêtés, mais de

⁶ <http://www.jeuneafrique.com/406029/politique/maroc-diplomatie-chequier-de-mohammed-vi-nouveaux-amis-africains/>

⁷ <http://www.mre.gov.ma/fr/culture/culture/histoire-du-maroc>, <http://www.lisapoyakama.org/les-rois-noirs-du-maroc/>

⁸ <http://www.jeuneafrique.com/427013/politique/maroc-5-questions-a-se-pose-debat-de-lonu-sahara-occidental/>

⁹ Nous ne disposons pas de chiffre sur le nombre de Français et Espagnols qui ont émigré vers le Maroc. En 2015, 51.109 Français résidaient au Maroc. D'ailleurs, quand on évoque le sujet « migration », il n'est jamais question des Européens, qui pourtant ont une influence importante sur la vie, les comportements et la perception de l'Europe et également sur la distribution des emplois.

¹⁰ <http://fr.timesofisrael.com/israel-compte-800-000-residents-marocains/>, rev. 11.08.2017

¹¹ GIZ, Entwicklungspolitisches Engagement marokkanischer Migrantenorganisationen in Deutschland, Auteur: Stefan Metzger, 26. Mai 2015. L'Allemagne et le Maroc ont signé le 21. Mai 1963 une convention de recrutement. En 2013 le nombre de Marocains en RFA, s'élève à 153.000 personnes, dont 67.000 sont nées en RFA.

nombreux Marocains continuent à émigrer vers l'Europe, et de plus en plus vers d'autres destinations, comme les Etats Unis, le Canada ou le Proche Orient. De centaines de milliers de Marocains émigrent vers l'Europe et soutenaient la famille souvent restée au Maroc.

En 2015, les plus grandes communautés marocaines à l'extérieur du territoire marocain vivent en France (1.314.000), Espagne (758.000), Italie (506.000), Pays-Bas (460.000), Belgique (407.647), l'Allemagne vient en 8^{ème} position avec environ 140.000 personnes. Le nombre de Marocains vivant dans des pays en Afrique subsaharienne est minime (environ 11.600).¹²

Depuis 1956, le Royaume du Maroc a soutenu cette émigration et ceci pour des raisons politique et économique : par exemple pour alléger la pauvreté de certaines régions contestataires comme la région du Rif, qui revendique depuis des décennies des améliorations de leur situation économique. Depuis Octobre 2016 des manifestations secouent la région Al Hoceïma qui subit beaucoup de répressions de la part des forces de l'ordre.¹³

Depuis les années 1970, le Maroc facilitait le transfert de l'argent des émigrants au pays, une manne importante. Après des décennies de contrôle surtout politique des ressortissants marocains résidant à l'Etranger, c'est que depuis quelques années que la politique les soutient pour contribuer au développement du pays ou faciliter leur retour. En 1990, un Ministère fut créé : Ministère de la Communauté Marocaine Résidant à l'Etranger – MRE qui a élargie son portefeuille avec les Affaires de Migration.¹⁴ Aujourd'hui, plus que 4 Millions de Marocains et Marocaines vivent à l'étranger et leurs contributions monétaires au développement de leur patrie (remittances) dépassent quatre fois l'aide au développement (ODA), en 2012 environ 6,5 Mrd. de US-\$.¹⁵

Jusqu'en 1991 les frontières avec l'Espagne, spécifiquement l'accès aux enclaves espagnoles Ceuta und Melilla, étaient ouvertes. Avec l'adhésion de l'Espagne à l'Union Européenne (UE) en 1986, des visas furent établis, mais le passage restait facile. Entre autres, de nombreux Algériens ont, durant la guerre civile en Algérie « la décennie noire 1990-2000 », pu fuir par ce passage. Depuis 1990, de plus en plus des personnes de l'Afrique subsaharienne essayent de traverser le Maroc avec le but d'arriver en Europe. Mais à partir de 1998 un mur d'une hauteur de six mètres avec des barbelées et une longueur de huit km (financé par l'Espagne et l'UE), aujourd'hui fortement contrôlé par les forces de l'ordre marocaines et surtout la Gardia civil espagnole, a été dressé qui rend le passage presque impossible. De nombreuses personnes ont du laisser leur vie à la barrière et des milliers de personnes se sont noyées dans des bateaux de fortune dans la mer en essayant d'atteindre la côte espagnole.

Depuis 2015, la pression de l'UE comme de l'Allemagne sur tous les pays de l'Afrique du Nord comme aussi les pays de l'Afrique de l'Ouest a considérablement augmenté. L'UE suit la stratégie de délocalisation de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile, ainsi que le traitement de leurs demandes d'asile, dans des lieux situés à proximité des frontières de l'UE, ou dans des pays, situés hors de l'UE, dont les demandeurs sont originaires ou par lesquels ils transitent. Ceci a grandement augmenté le nombre des migrant-e-s et réfugié(e)s

¹² <http://www.marocainsdumonde.gov.ma/sites/default/files/Fichiers/Pages/MRE-2015.pdf>, MRE, Guide des Marocains Résidant à l'Etranger, Edition 2015 : 80.

¹³ <http://www.jeuneafrique.com/462066/politique/maroc-mohammed-vi-critique-severement-ladministration-et-la-classe-politique/>

¹⁴ http://www.libe.ma/Abdelkrim-Benatiq-La-Journee-nationale-du-migrant-une-occasion-pour-renforcer-les-liens-entre-les-MRE-et-la-mere-patrie_a89294.html

¹⁵ GIZ 2015: 6, environ 7% du Produit intérieur brut.

qui tentent de traverser la méditerranée en bateau, à partir surtout de la Lybie, et ceci avec toutes les conséquences inhumaines et très souvent mortelles connues. Depuis mi-2017, de nombreux bateaux sont refoulés par l'Italie et les migrants(e)s sont renvoyés à l'enfer en Lybie et gardés dans une sorte de camps de concentration, hommes, femmes et enfants violés et battus, avec très peu de nourriture, sans soins de santé, etc.¹⁶ *La méditerranée est devenue la plus grande tombe du monde.* Cette situation en Lybie renforce le nombre des personnes tentant de gagner l'Europe par le Maroc, et de nombreux Marocains passent par la Turquie.¹⁷

Le Royaume du Maroc a alors une très longue histoire de migration et connaît les atouts, les opportunités comme les heurts et conflits qui en résultent.

3 Les migrant-e-s des pays de l'Afrique subsaharienne au Maroc

Depuis les années 1990 le Maroc devient pour les migrant-e-s de l'Afrique subsaharienne surtout un pays de transit pour l'Europe. Mais avec la politique de plus en plus restrictive de l'Europe, les frontières super sécurisées et l'externalisation des frontières vers l'Afrique du Nord, le Royaume est devenu un pays de destination et d'accueil, et ceci n'est pas seulement dû à la pression de l'UE mais également grâce à un choix stratégique et humaniste du Royaume (voir chapitre 4).

Il faudrait bien distinguer la situation de départ et le statut des personnes arrivées de l'Afrique subsaharienne, puisque ceci a une influence importante sur leurs droits et la situation sociale, économique et politique.

L'UNCR définit cette situation des personnes relevant de son mandat comme suit :

*Les **Demandeurs d'Asile** sont les personnes qui ont fait une demande de protection internationale et n'ont pas encore reçus de décision définitive.*

*Les **Réfugiés** sont les personnes qui « craignant avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques, se trouvent hors du pays dont ils ont la nationalité et qui ne peuvent ou, du fait de cette crainte, ne veulent se réclamer de la protection de ce pays ».*

*Un **Migrant** (économique) est une personne, qui quitte volontairement son pays d'origine à la recherche de meilleures conditions matérielle d'existence. A ce titre, il ne relève pas du mandat du HCR. Voir en Annexe : Glossaire UNHCR 2017*

7

Pour mieux comprendre la situation des migrant-e-s de l'Afrique subsaharienne, nous avons exploité une étude de la Fondation Allemande Konrad Adenauer, réalisée en 2016.¹⁸

¹⁶ Heinrich Boell 2017 et divers rapports dans des journaux internationaux.

¹⁷ <http://ma.boell.org/fr/2017/04/03/la-nouvelle-migration-des-jeunes-marocains-vers-leurope-2015-2016-un-autre-regard> Cet article décrit, entre autres, la politique du Maroc, l'émigration des jeunes marocains, la situation en Allemagne et cet article analyse la question « pays pas sûr » (nicht sicheres Herkunftsland) : <http://ma.boell.org/fr/2017/03/10/la-question-migratoire-en-allemande-le-concept-de-pays-dorigine-sure-pour-le-maghreb-en>, 2016/2017

¹⁸ Konrad Adenauer Stiftung KAS (Fondation Konrad Adenauer), Les Migrants Subsahariens au Maroc - Enjeux d'une Migration de Résidence, Auteurs : Fouzi Mourji, Jean-Noël Ferrié, Saadia Radi, Mehdi Alioua

La majorité des migrant-e-s a été interviewée durant l'automne 2015 et au début de 2016. L'enquête s'est déroulée dans cinq villes : Casablanca, Mohammedia, Rabat, Salé et Tanger, et a porté sur 1.453 personnes. Elle fut complétée par des interviews qualitatives de 25 personnes, surtout à Casablanca, Rabat et Tanger.¹⁹

Nous présentons par la suite les résultats de cette recherche dans les domaines du statut légal, des pays d'origines, de la situation économique et social et des relations avec la population marocaine.

Grâce à la facilitation des entrées (pour plusieurs pays on n'a pas besoin d'un visa), la **majorité de migrant-e-s est entrée légalement au Maroc**, seulement 12,12% sans papier. 70,40% sont arrivés par avion, 12,99% en car, 8,73% en voiture, 7,31% à pieds, et 0,57% par d'autres moyens (KAS 2016 : 33). Ainsi, les migrants ne sont pas des clandestins, même si, en dépassant la durée légale du séjour autorisé sans visa, ils le deviennent.

Les principaux pays d'origine des migrants interviewés sont :

Pays de résidence avant le 1 ^{er} départ	Pourcentage
Sénégal	20,54
Côte d'Ivoire	21,58
Mali	5,25
Burkina Faso	0,72
Guinée	12,90
Niger	2,95
Togo	1,11
Bénin	1,91
Cameroun	14,09
Nigéria	3,18
RDC	6,37
Autre	9,39
Total	100,00

Source : KAS 2016 : 33

La majorité des enquêtés vient des pays francophones.²⁰ Presque tous ont fait un passage dans d'autres pays que le leur, et pour 80,52% la durée de la migration a été moins d'un an. Néanmoins, pour 9,43% elle était cinq ans et plus (KAS 2016 : 34). 25,69% des migrants sont des femmes et 74,31% des hommes ; et 94,63% se trouvent dans la tranche d'âge de 15 à 44 ans.

88,04% ont fait **des études supérieures (49,27%) ou secondaires (37,43%)**, 4,24% des études au niveau primaire et 9,06% n'ont pas été scolarisés dans leur pays d'origine (KAS 2016 : 26). 95,49% vivait en milieu urbain ou périurbain. Suivant l'étude, ce niveau d'éducation des migrants élevé s'explique par le fait qu'une partie d'entre eux sont des étudiants, mais

¹⁹ Notons que l'échantillon réside surtout en milieu urbain, ce qui a certainement une grande influence sur les données. Si l'enquête avait été menée à Nador, dans la forêt de Gourougou ou dans certaines localités du Sud, on suppose que les données seraient différentes. Le site de la gare de Fès est l'un des plus grands lieux de gîtes des migrants au Maroc avec une population très mobile avoisinant le millier de personnes principalement des adultes jeunes originaires des pays d'Afrique de l'Ouest dont le Mali, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Sénégal, le Nigeria, et le Burkina Faso (OIM 2017). Pour la situation à Nador et la répression de la part des organes de sécurité marocains, voir le rapport de l'AMDH en 2015 : <http://www.borderline-europe.de/sites/default/files/background/rapport%20migration%202015%20AMDH%20Nador.pdf>

²⁰ Suivant le Bilan 2016 de l'OIM Maroc, le pays natal des migrants au Maroc est le Cameroun, le Nigeria, la Guinée ou la Côte d'Ivoire, 2016 : 8.

surtout par le fait que la migration requiert des ressources financières et qu'il existe généralement une corrélation entre le fait de poursuivre des études supérieures et de disposer d'un peu plus de moyens que les autres. Par ailleurs, les personnes scolarisées sont mieux armées pour obtenir et mettre à profit l'information nécessaire à la migration.

Les **sources de financement de l'émigration** sont surtout l'épargne et l'aide de la famille et des amis :

Source de financement de l'émigration	1 ^{re} source	2 ^e source	3 ^e source
Epargne	53,09	10,20	/
Vente d'un bien	1,95	15,65	/
Crédit	0,57	6,12	50
Aide famille ou amis	39,70	65,31	50
Bourse	3,43	2,72	/
Autre	1,26	/	/
Total	100,00	100,00	100,00

KAS 2016 : 32

Pour la majorité, le Maroc était prévu comme pays de résidence :

Quand il(elle) est venu(e) au Maroc, avait-il(elle) pour but d'y vivre comme :	Effectif	Fréquence (en %)
Pays de résidence ?	951	67,64
Pays de transit ?	454	32,29
Sans réponse	1	0,07
Total	1 406	100,00

KAS 2016 : 37

Environ la moitié ne serait pas partie ou plutôt non, si elle avait connu la situation au Maroc, mais un peu plus que la moitié aurait fait (ou plutôt) le même choix :

Si vous aviez l'expérience actuelle et les informations que vous avez maintenant, seriez-vous parti ?	Effectif	Fréquence (en %)
Assurément non	301	34,76
Plutôt non	106	12,24
Plutôt oui	283	32,68
Assurément oui	176	20,32
Total	866	100,00

KAS 2016 : 41

Revenu mensuel par tête au sein des ménages	Effectif	Pourcentage
1. Moins de 1 250 Dh	407	28,01
2. [1 250 Dh – 2 500 Dh]	435	29,94
3. [2 500 Dh – 5 000 Dh]	481	33,10
4. [5 000 Dh – 7 500 Dh]	74	5,09
5. 7 500 Dh et plus	56	3,85
Total	1 453	100,00

KAS 2016 : 57

Les revenus sont, pour une large part, inférieurs ou égaux au revenu mensuel moyen marocain, soit 2.413 Dirhams (211,15 €) par personne. Ces revenus sont destinés à payer le loyer et la nourriture ainsi que les dépenses occasionnelles. La marge de manœuvre pour les migrants est le montant moyen de leur épargne qui est de 1.264,37 DH. Ce faible niveau d'épargne indique que l'essentiel des revenus va dans le courant. C'est une mesure claire de leur insuffisance (KAS 2016 : 58).

« La **majorité des migrants travaille** ou, plus largement, se livre à des activités génératrices de revenus, y compris la mendicité et la prostitution. La prostitution ... semble avoir comme principaux clients des Subsahariens. Il s'agit d'une activité séquentielle et complémentaire. La même chose peut être dite de la mendicité, tout au moins pour une partie de ceux qui s'y livrent: elle vient en complément d'autres ressources et pour les compléter, dans la mesure où elles s'avèrent insuffisantes. En fait, la prostitution comme la mendicité apparaissent d'abord comme des palliatifs. D'autres palliatifs sont possibles : occuper plus d'un emploi, avoir des « petits boulots », recourir à l'aide des parents et d'amis sur place, se faire envoyer de l'argent par la famille» (KAS 2016 : 65).

Il est bien connu qu'il y ait des réseaux qui organisent la traite des personnes, surtout des filles et femmes pour le travail domestique, pour la prostitution, et qui sont souvent liés au commerce des drogues.

10

« La **traite des êtres humains** constitue l'une des pratiques les plus abjectes pratiquées par les réseaux criminels organisés. Il va sans dire que ces pratiques inacceptables contreviennent aux valeurs et aux droits les plus fondamentaux tels que le respect de la dignité humaine et les droits de l'Homme. Ainsi, chaque année, ce sont près de 2,5 millions de victimes, principalement des femmes et des enfants, qui sont recrutées et exploitées à l'échelle globale. ... La plupart des victimes de traite identifiées au Maroc sont des jeunes filles camerounaises ou nigérianes qui transitent par le Maroc pour arriver en Espagne, des jeunes qui sont partis avec le concours de leurs communautés pour des retombés pécuniaires. Les victimes sont généralement tenues par des dettes ou encore par des croyances telles que le vaudou.

La proportion des hommes victimes de traite a augmenté ces dernières années. Ils sont généralement destinés au travail forcé dans des secteurs tels que la pêche, l'élevage, les carrières ou la mendicité forcée dans les grandes métropoles marocaines. Il est pour le moment difficile de mesurer, chiffres à l'appui, l'ampleur du fléau. Les réseaux de la traite transnationale n'exemptent pas les nationaux marocains.

Ainsi plusieurs cas de marocains et marocaines ont été identifiés dans les pays du Levant, du Golfe ou de la Péninsule Arabique. Le degré d'exposition à la traite des êtres humains est directement lié aux vulnérabilités sociales telles que la pauvreté, l'éducation, le genre, etc. » Source : OIM, Maroc, Bilan 2016 : 12

La majorité des migrant-e-s travaille dans **le secteur informel** (70%) surtout dans le commerce et les services. Ceci n'est pas un phénomène propre à la situation des migrants subsahariens, mais une conséquence de l'importance du secteur informel dans l'économie marocaine. Faute d'alternative beaucoup acceptent des emplois qui ne correspondent pas à leur qualification. Si l'on considère les revenus, le niveau de vie et l'épargne presque impossible, la migration n'a pas donné les effets souhaités. En effet, l'insatisfaction domine : le temps de travail est supérieur à la moyenne et occupe, au moins partiellement, les week-ends, l'accès à l'emploi implique d'accepter la déqualification et les salaires sont relativement faibles. L'absence d'épargne constitue un obstacle à la poursuite de la migration ainsi qu'au retour. *De nombreux cas le montrent, où les migrants envisageraient de rentrer s'ils en avaient les moyens et s'ils possédaient une petite dotation leur permettant de se réinstaller au retour. L'absence de moyens apparaît ainsi plutôt comme une incitation à rester que comme une incitation à rentrer.*

L'accès aux soins est difficile. Face à la maladie, la question primordiale est celle de comment parvenir à être soigné. Cette question se pose pour la population marocaine comme elle se pose dans les pays de départ des populations migrantes. De ce point de vue, il s'agit d'une expérience commune. De manière générale, la capacité à payer dépend des revenus et des réseaux de solidarité. Certaines maladies peuvent être prises en charge avec des revenus modestes lorsque les dépenses sont ponctuelles. En revanche, dès que la gravité augmente, que la maladie dure ou s'avère chronique et que les dépenses s'accumulent, la situation devient catastrophique, c'est-à-dire qu'il en découle l'appauvrissement, parfois irrémédiable, du malade ou du ménage. Avec la complexification des systèmes de diagnostic et de soins, il devient inenvisageable pour quiconque de se soigner à partir de ses revenus ou de ses économies au-delà des maux plus ou moins bénins et ponctuels. L'entraide familiale, souvent sollicitée, ne suffit pas à secourir durablement les individus (d'autant que les parents et les proches d'une personne vulnérable sont eux-mêmes, le plus souvent, dans des situations financières proches de celle de cette personne). C'est la raison de l'existence d'une offre « welfariste », qu'elle provienne des institutions publiques, de la société civile ou d'organisations ou de réseaux communautaires.

Au Maroc, la création du régime d'assistance médicale gratuite pour les indigents - RAMED puis sa généralisation en 2012 s'inscrit dans cette logique. Le RAMED est un système de gratuité des soins pour les démunis, lorsque ceux-ci sont dispensés dans une structure publique, et dans les limites de ce qui y est disponible. De fait, la pharmacie en est exclue, sauf en cas d'hospitalisation. Le RAMED bénéficie à plus de 8 millions de Marocains. Il s'agit donc d'un dispositif très sollicité. Jusqu'à présent, les migrants n'en bénéficient que lorsqu'ils sont en situation régulière ou lorsqu'ils sont considérés comme « réfugiés ». Cette possibilité a été ouverte en octobre 2015, à la suite de la procédure de régularisation lancée en septembre 2013 (voir chapitre 4).

Les migrants arrivent donc dans un pays où se soigner n'est pas une chose simple et, en même temps, dans un pays où l'Etat a décidé de mettre en œuvre une politique volontariste en la matière. Ils proviennent eux-mêmes de sociétés où la prise en charge de la santé est très limitée, qu'il s'agisse de la qualité des soins eux-mêmes, de la protection sociale ou des mutuelles de santé. Les difficultés que les migrants trouvent au Maroc apparaissent donc d'une nature comparable à celle qui caractérisait leur pays de départ, avec comme

avantage que les autorités tentent sérieusement d'y apporter un remède sur la base d'une conception élargie du droit à la santé et des droits de l'homme. Il s'agit de circonstances *à priori* favorables. Dans cette situation de non-couverture importante, la position par rapport au RAMED est particulièrement intéressante à interroger, d'autant plus que 56,63% de l'échantillon de l'étude a déposé une demande de régularisation; or, alors que la régularisation permet d'accéder à cette couverture, très peu de personnes connaissent l'existence du RAMED (3,95%, KAS 2016 : 86).

L'insertion dans la société marocaine et les relations entre les communautés

La sphère publique, les conditions offertes par l'Etat et le secteur économique sont importants pour les migrant-e-s pour pouvoir s'insérer dans le tissu social. Et ceci influence largement la sphère privée, comme la considération et les interactions avec le voisinage. Le comportement des migrant-e-s influence également les relations avec la population marocaine. L'enquête constate : « Les processus de stigmatisation (et, partant, leur inverse : l'intégration ou, simplement, l'indifférence) sont, on le sait, des processus interactifs et donc processuellement construits de part et d'autre. Ces processus interactifs sont constitutifs d'identités fortement différenciées, servant de soubassements à des jeux de discrimination. De ce point de vue, les relations informelles de voisinage sont importantes dans la mesure où elles contribuent de manière déterminante à l'intégration. Cependant, l'établissement de relations de voisinage implique préalablement la stabilisation dans un logement qui ne soit pas lui-même discriminant. ...

Plusieurs migrants ont expliqué comment ils sont, sur une durée de quelques mois, entrés dans des **relations de familiarité avec leur quartier, les commerçants et les habitants**. On pourrait parler, en ce sens, en étendant le contenu des entités visées par ce régime, de « régime de familiarité ». Il s'agit, ici, d'être visible dans un paysage urbain comme étant une partie de celui-ci. Ceci implique d'y passer, d'abord, suffisamment de temps pour être reconnu. *On pourrait parler de « stage » afin de désigner cette période où le migrant n'est plus paradoxalement reconnu par le fait qu'il est étranger mais, précisément, par le fait qu'on le reconnaît.* C'est ainsi que ... les manifestations hostiles (comme lancer des pierres) vont diminuant durant cette période. La fin du stage se marque par deux phénomènes :

- (1) bénéficier d'une ligne de crédit chez l'épicier du quartier pour les achats courants et
- (2) recevoir de la nourriture (des plats) des voisins à certaines occasions.

Le bénéfice d'une ligne de crédit signifie que la familiarité a entraîné la confiance. Le migrant est un « client » que l'on connaît, et l'épicier le fait donc bénéficier des avantages qu'il accorde à ses autres clients. Pareillement pour les plats : c'est une relation que les habitants d'un immeuble peuvent avoir entre eux ou avec certains habitants moins favorisés ainsi qu'avec le gardien. C'est une relation de don mais également d'obligation envers les voisins et les démunis que l'on connaît Elle témoigne très concrètement d'une modification dans l'identification des migrants, qui cessent d'être d'abord « étrangers » pour devenir des « voisins », dans un sens plus ou moins lâche, c'est-à-dire des personnes insérées dans le tissu relationnel local. Cette situation de basculement vers une autre identité est importante mais fragile : elle implique un certain type d'habitat et de stabilisation. Les entretiens ayant servi de base au repérage de ce mécanisme ont ainsi été conduits dans des quartiers à la composition mixte où les Marocains dominent.

C'est pour cela, du reste, que la localisation et la stabilisation des migrants représentent un enjeu important du point de vue de leur intégration. Par ailleurs, si la durée du stage est de

quelques mois, le temps nécessaire pour aller au-delà des relations de voisinage est sans doute bien plus long.²¹

A la question de **fréquentation des Marocains**, un quart des migrants (26,80%) mentionne qu'ils ne les fréquentent jamais et un quart fréquemment (25,77%), et 29,42% ont des ami(e)s intimes parmi les Marocains. 44,36 % des répondants approuve la possibilité d'un mariage avec et un/une Marocain/e et un/une migrant/e subsaharien/ne, ce qui montre une ouverture importante.

La fréquentation des personnes du pays d'origine et d'autre migrants de l'Afrique subsaharienne est très élevée pour 84,04%, et 1,37% ne les fréquentent jamais (KAS 2016 : 99). A la question : « Socialement, comment vous sentez-vous au Maroc ? » 26,91% se sentent intégrés, 38,20% se trouvent dans une situation intermédiaire, et 34,89% se sentent exclus. *Les réponses les plus fréquentes indiquent que les migrants se sentent dans une situation intermédiaire ou exclus.* Cette tendance plutôt négative reflète un vécu social lui-même négatif, comme en témoigne la façon dont les migrants considèrent qu'ils sont traités par rapport aux Marocains (KAS 2016 : 101).

Voici une analyse des jeunes de la Guinée (Conakry), attendant à Rabat le départ vers l'Europe : « Chaque matin il se lève et se rend à Takaddoum, au carrefour du château, où il attend qu'on vienne le chercher pour des travaux de manœuvre : « C'est toujours la même chose, me dit-il. Tu peux faire plus d'un mois sans même que quelqu'un vienne te chercher. Alors tu attends et tu bouffes l'argent. On reste avec les potes jusqu'au soir, on blague... on a rien à faire ! Le soir, on va faire parfois le bordel en ville, s'ambiancer quoi. Mais c'est tout. Ce n'est pas ce qu'on dit en Guinée. »²²

Lors de notre mission, nous avons échangé avec des jeunes, qui attendaient un travail au Château de Takaddoum et d'autres jeunes sur la terrasse d'une maison dans ce quartier. Un jeune du Cameroun a exprimé par des mots très forts son amertume, sa frustration de la politique dans son pays, son désespoir et son désarroi, et le non-respect des décideurs de l'avenir de la jeunesse. D'autres, surtout des jeunes Guinéens, ont parlé de leur espoir, de leur frustration, de leur vécu et ont posé beaucoup de questions sur l'accueil et le refoulement de migrant-e-s en Allemagne.

Interrogé à l'occasion de la prolongation de validité de la carte de séjour d'un an à trois ans sur la question « **Estimez-vous que les Subsahariens sont bien intégrés dans la société marocaine?** » le président du Collectif des travailleurs migrants au Maroc, Marcel Amiyeto répond : « La question d'intégration regroupe plusieurs aspects. De ce fait, on ne peut l'aborder de manière simpliste. Elle dépend non seulement des politiques mises en place par les pouvoirs publics, mais relève aussi de la volonté des individus à s'intégrer. Avant, cette politique favorable n'existait pas, mais de nos jours, si les avancées de la nouvelle politique migratoire déclinées dans la Stratégie nationale d'immigration et d'asile sont mises en œuvre, les Subsahariens ont l'opportunité de bien s'intégrer. Cependant, il faut rappeler que les avancées de cette nouvelle politique migratoire ne profitent pas qu'aux Subsahariens, mais à tous les étrangers au Maroc. Et les grands bénéficiaires sont les ressortissants occidentaux. Ces derniers, contrairement aux Subsahariens, ont les moyens et n'attendaient que des politiques favorables pour les fructifier. »²³

²¹ Voir KAS 2016, Chapitre 5 : Voisinage et Intégration, pp 97-101

²² À la conquête du temps perdu : l'attente d'aventuriers guinéens à Rabat, Anna Dessertine, <http://books.openedition.org/cjb/1039>, 2015

²³ <http://www.leseco.ma/les-cahiers-des-eco/afrique/234-interview/53775-la-decision-royale-facilitera-l-insertion-des-subsahariens-au-maroc.html>, 17 Janvier 2017,

Aujourd'hui, de rencontrer des migrants de l'Afrique subsaharienne dans les quartiers est devenu un fait normal. Mais le racisme continue d'être très courant avec des insultes les pires qu'on puisse s'imaginer et qui sont repris dans certains média comme « le péril noir, un danger pour la société, une invasion »!

Une première campagne contre le racisme envers les migrants subsahariens fut lancée le 21 mars 2014 dans le royaume. Et sous le slogan « Ni Oussif Ni Azzi, Baraka et Yezzi » (en français : « Ni esclave, ni Azzi [« négro »], stop, ça suffit »), un collectif de militants a lancé le 21 mars 2016 la première campagne transmaghrébine contre le racisme. Cette initiative, qui se déroula à la fois en Tunisie, au Maroc, en Algérie et en Mauritanie jusqu'au 20 juin 2016, visait à briser les tabous et à secouer les gouvernements. Principale revendication : l'adoption de lois incriminant toutes les formes de discrimination raciale. »²⁴



En résumé, suivant la recherche de la KAS, la situation de la majorité des migrant-e-s de l'Afrique subsaharienne au Maroc, vivant dans de grandes villes, n'est pas facile. Leur situation est caractérisée par la précarité, des difficultés de trouver un emploi adéquat à leurs compétences, des revenus modestes, des difficultés de pouvoir se soigner, etc. Une grande majorité a fait des études supérieures ou secondaires dans leur pays d'origine. Beaucoup partage les mêmes conditions de pauvreté avec une partie importante de la population marocaine, raison pour laquelle de nombreux Marocains quittent le pays pour trouver un meilleur avenir ailleurs. Une bonne partie des migrant-e-s se sent exclue de la société marocaine et subit souvent du racisme avec des insultes graves de la part de certaines personnes. Cependant, il est à noter que les Marocains vivant dans d'autres pays subissent également très souvent des insultes racistes.

Dans les entretiens menés avec des associations aussi bien marocaines que subsaharienne on constate que la situation juridique et sociale s'est améliorée durant les dernières années (voir chapitre 4). Et pour beaucoup de migrant-e-s, le Maroc est aujourd'hui un pays de destination. Cependant, environ la moitié des migrant-e-s n'aurait pas fait ce choix s'ils avaient connu la situation. Et le fait qu'ils n'ont pas pu faire de l'épargne leur permettant de retourner au pays natal les incitent à rester.

Pour compléter ce tableau de migration il faudrait mener de près une analyse de la situation surtout des jeunes attendant le départ vers l'Europe au Nord du Maroc ou de ceux qui campent dans la ville de Fès et dans d'autres lieux, souvent dans des conditions de misère.

²⁴ <http://www.jeuneafrique.com/164860/politique/maroc-halte-au-racisme-anti-noirs/> 2014
<http://www.jeuneafrique.com/313144/politique/ni-esclave-ni-negre-coup-denvoi-de-la-premiere-campagne-transmaghrebine-contre-le-racisme/> 2016

De plus, il serait intéressant de connaître l'appréciation des populations marocaines des relations avec les migrant-e-s dans leur quartier.

4 La politique et les stratégies du Maroc par rapport à la migration

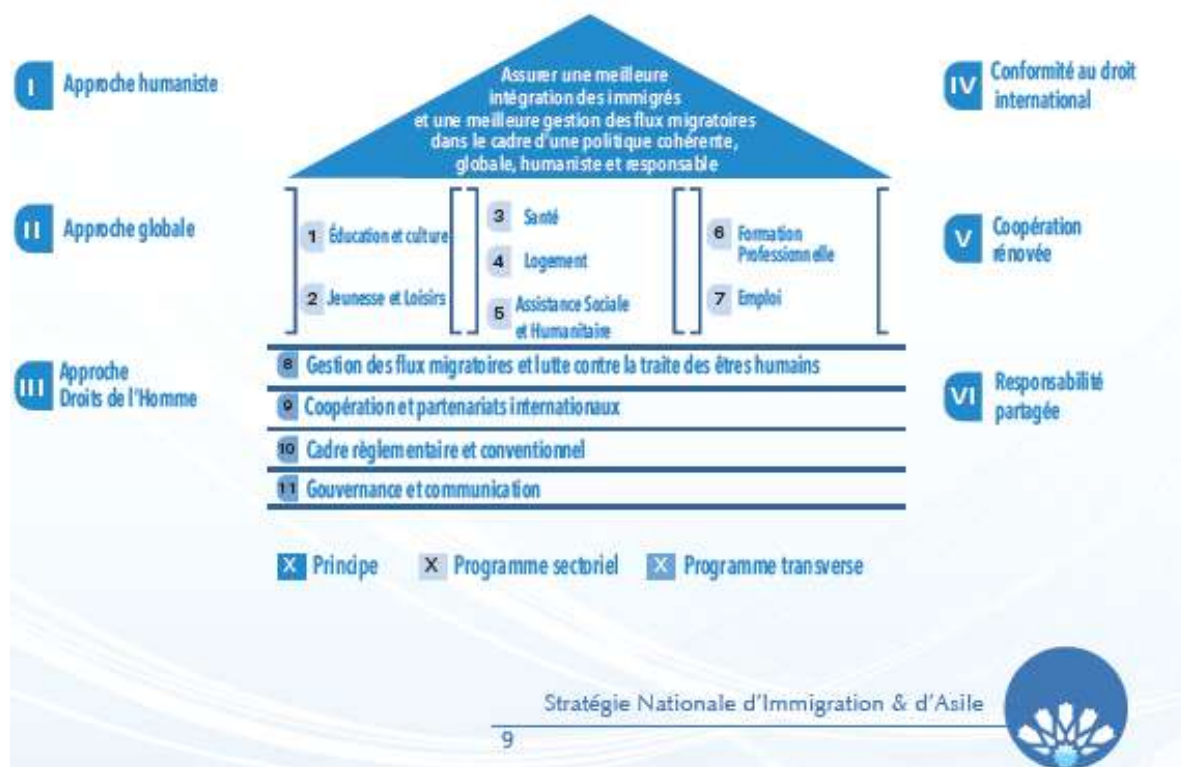
Le Maroc est un des rares pays en Afrique qui a, suivant le discours du Roi Mohammed VI le 6 novembre 2013 et un rapport du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), élaboré une Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA, Septembre 2014). De plus, le Maroc s'est doté d'une stratégie pour les Marocains du monde qui veulent rentrer, s'engager au Maroc ou s'établir définitivement dans leur pays d'adoption. L'intégration des migrants régularisés, des réfugiés et des Marocains de retour sur le territoire représente l'un des piliers de ces stratégies.

LA SNIA est une approche humaniste conforme aux engagements internationaux du Maroc et respectueuse des droits des immigrés. L'immigration est reconnue comme une opportunité et ne pas une menace économique, culturelle ou sociale.

Les enjeux stratégiques sont de l'ordre humanitaire, d'intégration, de politique étrangère et de gouvernance, et des enjeux économiques, culturels et sociaux. Une loi pour la SNIA est en préparation.



La vision de la SNIA est soutenue par six principes directeurs et 11 principaux programmes d'actions sectoriels et transverses :



De nombreuses organisations nationales et internationales soutiennent le pays pour la mise en œuvre de cette stratégie, par des moyens financiers comme l'UE, par des expertises dans leur mandat comme l'UNHCR et l'Organisation Internationale de Migration – OIM et de l'assistance aux plus vulnérables dans le domaine de la santé, de la formation, etc., et les Coopérations Suisse,²⁵ Allemande, et Belge. La société d'utilité publique de l'Allemagne, la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit - GIZ soutient cette stratégie par sept projets, entre autres l'établissement des services d'appui pour la SNIA, le perfectionnement de diverses structures et des cadres techniques, par rapport à l'appui aux collectivités territoriales dans dix communes, de l'AMAPPE (pour la formation et la création de petites entreprises), l'échange international autour des compétences et services pour l'intégration, etc.

Des associations d'assistance humanitaire, sociale ou médicale contribuent pour améliorer le vécu des migrants comme la Caritas, Terre des hommes, Médecins sans frontières, Comité d'entraide international, Service d'accueil des migrants, etc. D'autres appuient sur le plan juridique et la défense des droits humains comme le GADEM, des associations et collectifs de migrant-e-s et/ou réfugié-e-s comme ARCOM, la plateforme des migrants, etc. D'autres institutions s'engagent pour la valorisation culturelle en organisant des festivals comme « Afrique en Capitale » en 2017.²⁶

Suite à la SNIA, on observe une prolifération des associations marocaines qui se déclarent compétentes dans le domaine de la migration et bénéficient de nombreux financements disponibles. Mais assez souvent elles ne sont ni compétentes dans la matière et ne collaborent que rarement avec les associations des Subsahariens et de plus, leurs actions

²⁵ <https://www.eda.admin.ch/countries/morocco/fr/home/cooperation-internationale/projets.html/content/projects/SDC/en/2007/7F05271/phase7?oldPagePath=/content/countries/morocco/fr/home/internationale-zusammenarbeit/projekte.html>, 18.08.2017

²⁶ <http://www.fnm.ma/programmation-de-lafrique-en-capitale-du-28-mars-au-28-avril-2017>

n'ont pas d'effets positifs sur la situation des migrants : « Aujourd'hui, plusieurs associations se contentent d'organiser des événements limités dans le temps et dans l'espace et de prendre des photos de ces événements pour justifier leurs dépenses devant les bailleurs des fonds, mais cela ne doit pas jeter l'opprobre sur d'autres ONG humanitaires telles que la Fondation Orient-Occident, le GADEM, Tamkin, Terre des Hommes et Caritas, mais à Oujda et Nador, la situation demeure grave».²⁷

Plusieurs associations composées des personnes des pays de l'Afrique subsaharienne contestent ces actions et réclament, avec raison, de défendre eux-mêmes leurs intérêts.

Les campagnes de régularisation du séjour des migrant-e-s

Avec la nouvelle politique du Maroc et l'engagement de divers acteurs, surtout de la société civile, les dernières années ont apporté de nombreux changements positifs, mais il faut noter que la situation dans les régions du Maroc n'est pas la même. Une mesure très appréciée et louable sont deux campagnes de régularisation du séjour des concernés.

« Pour ce qui est de l'opération dite exceptionnelle de régularisation, jusqu'au 31 décembre 2014, 27.332 demandes de régularisation ont été déposées, dont 17.916 ont été acceptées. Cette régularisation a touché 116 nationalités, avec 6.600 Sénégalais, 5.250 Syriens, 2.380 Nigériens et 2.281 Ivoiriens. En parallèle, une commission nationale de recours a été instituée sous la présidence du CNDH pour traiter des personnes n'ayant pas reçu d'avis favorable dans cette opération de régularisation qui s'est terminée officiellement le 31 décembre 2014. De nombreuses demandes sont en attente des décisions définitives de cette commission de recours. L'augmentation des demandes d'asile, la lenteur de la procédure de traitement des dossiers et les contraintes pour y répondre accroissent le désarroi des demandeurs qui sont en situation administrative irrégulière. Tout en ayant ratifié la Convention de Genève de 1951 relative au statut de réfugié et adopté un décret fixant les modalités de son application (1957) qui prévoit la mise en place d'un Bureau marocain des réfugiés et apatrides, le Maroc ne dispose pas, dans les faits, de procédure effective d'asile nationale. C'est donc l'UNHCR qui se charge de la détermination et de l'assistance aux réfugiés au Maroc. Concernant les Syriens, le blocage par les autorités marocaines des dossiers de demande d'asile est justifié par les difficultés d'identification des demandeurs. Les autorités publiques déclarent les considérer comme des réfugiés même s'ils n'ont pas encore de statut de réfugiés, par égard à la situation de leur pays. Un certificat de dépôt de demande d'asile leur est octroyé par l'UNHCR pour une durée de 6 mois renouvelable. »²⁸

17

L'UNHCR attend l'établissement de services appropriés pour remettre les procédures des demandes d'asile aux institutions compétentes du Maroc.

Voici le nombre de personnes enregistrées à l'UNHCR au Maroc en Juillet 2016 et en Juin 2017 :

²⁷ http://www.libe.ma/La-situation-des-migrants-se-gate-a-Nador_a80329.html, 9 Novembre 2016

²⁸ Nadia Khrouz, Nazarena Lanza, Migration au Maroc et faits du « printemps arabe » : cas des Syriens, Centre Jacques-Berque. Maktabat al-Maghreb, 2016, <http://books.openedition.org/cjb/894>



Jeunes réfugiés,
migrants et
Marocains à
l'extérieur de la
Fondation Orient-
Occident à Rabat,
juin 2016
© Mohamed
Drissi Kamili / Le
Desk

MAROC
NOTE D'INFORMATION
Juillet 2016

FAITS MARQUANTS

1 997

Personnes ayant déposé
une demande d'asile
auprès du HCR en 2016

1 617

Personnes sous le mandat du
HCR auditionnées et/ou
régularisées par la Commission
ad hoc de régularisation

1 368

Personnes vulnérables
bénéficiant d'une assistance
financière mensuelle

97

Réfugiés ayant bénéficié d'une
formation professionnelle ou
d'un appui pour une activité
génératrice de revenu en 2016

Personnes relevant du mandat du HCR

Un total de **6 33** personnes sous le mandat du HCR,
à savoir **4 269** réfugiés/personnes en besoin de
protection internationale et **2 064** demandeurs
d'asile

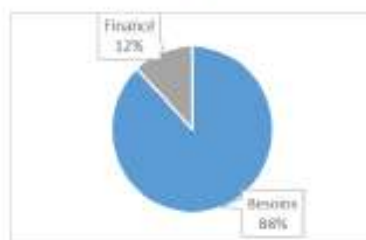
Personnes sous mandat du HCR par pays d'origine

Pays	Nbre de réfugiés/Personnes en besoin de protection int. ¹
Syrie	2 851 ²
Yémen	462
Côte d'Ivoire	279
RD du Congo	169
Irak	134
Centrafrique	126
Autres	238

Pays	Nbre de demandeurs d'asile
Cameroun	556
Côte d'Ivoire	294
Guinée	250
RD du Congo	240
Mali	133
Centrafrique	78
Autres	513

Besoins de financement

5,7 millions USD requis pour couvrir les
opérations du HCR Maroc en 2016



Contributeurs directs aux opérations du HCR Maroc

Monaco	163 000 USD
Suisse	308 130 USD

Présence du HCR

Equipe : 26 nationaux et 8 internationaux
Bureau : 1 bureau, situé à Rabat

En Juin 2017, dans 51 localités au Maroc 7.054 personnes étaient suivies par le UNHCR, dont 5.167 des réfugiés et 1.887 des demandeurs d'asile : Syrie 3.511, Côte d'Ivoire 582, Yémen 511, Cameroun 444, DR Congo 359, Guinée 340 et d'autres 1.307 (UNHCR Morocco Fact Sheet June 2017).

Une 2^{ème} phase de la campagne de régularisation des étrangers en situation irrégulière est en cours. Le fait que les enfants ont, depuis 2013, le droit de fréquenter l'école primaire, qui est gratuite, respecte le droit de l'enfant à l'éducation. Nombreux sont les institutions qui offrent des formations professionnelles à des migrant-e-s comme l'Office de la Formation Professionnelle et pour la Promotion du Travail – OFPPT, également des ONGs : la Fondation Orient Occident, la plateforme ASCOMS etc. L'AMAPPE - Association Marocaine d'Appui à la

Promotion de la Petite Entreprise - offre de diverses formations pour la création des petites entreprises.

La durée de validité de la carte de séjour pour les étrangers résidant au Maroc a été prolongée à trois ans (avant 1 année, mais très souvent délivré avec des retards de quelques mois). Cette modification a été saluée par de nombreux organisations et personnes.

Néanmoins, le collectif des travailleurs migrants au Maroc souhaite « que les décisions prises en matière de gestion migratoire ne se limitent pas uniquement à Rabat. Elles doivent intégrer les politiques publiques des différentes régions et collectivités locales. Depuis 2015, la régionalisation avancée est entrée en vigueur au Maroc. Il s'agit aujourd'hui de la mettre au service de la gestion migratoire. Ce n'est que de cette façon que nous pourrions faciliter l'intégration des migrants au Maroc. À cet égard, nous saluons l'initiative de la région de l'Oriental qui a signé le 8 janvier dernier une convention-cadre de partenariat avec le ministère des MRE et des Affaires de la migration pour élaborer un mécanisme de consultation et de coordination dans le domaine de l'immigration et de l'asile. Nous lançons également un appel au gouvernement pour que la loi sur l'immigration et l'asile voie le jour pour abroger certaines dispositions contraires à cette nouvelle vision et remédier ainsi au vide juridique en matière d'accès des réfugiés et migrants vulnérables aux services sociaux de base. Nous appelons à plus de volonté politique pour traduire dans les faits la Stratégie nationale d'immigration et d'asile et plus concrètement les volets relatifs à la santé, aux logements sociaux, à la participation aux élections locales. »²⁹

En conséquence de ces mesures, les rafles de la police et les déportations vers la frontière de l'Algérie ou au Sud du Maroc ont diminué. Des interventions policières violentes et le non-respect des lois sont dénoncées par des ONG, etc.³⁰ Le climat social envers les migrant-e-s de l'Afrique subsaharienne commence à changé positivement, mais reste un grand défi.

5 Le renforcement des capacités des Associations de Réfugié-e-s et Migrant-e-s

Après avoir synthétisé le contexte global de la migration au Maroc, les changements survenus, des acquis et défis comme également quelques acteurs importants, nous présentons par la suite les objectifs et l'approche d'un projet de renforcement des capacités des associations des réfugié(e)s et migrant-e-s de l'Afrique subsaharienne.

En fait, même si de nombreux changements positifs ont été initiés par les autorités publiques et des acteurs de la société civile, ils en restent des défis importants. De nombreuses associations des migrant-e-s du Sud du Sahara forment des réseaux de solidarité, d'entraide, de défense des droits à la circulation libre, et ont parfois de longues expériences au Maroc.

Par exemple, l'ARCOM a été fondée en 2005 et a pour objectifs:

- (1) La défense, l'apprentissage et la promotion de droits et des devoirs des réfugiés et des migrants.
- (2) Cultiver un esprit d'entraide et de solidarité au sein de la communauté de réfugiés et des migrants.

²⁹ <http://www.leseco.ma/les-cahiers-des-eco/afrique/234-interview/53775-la-decision-royale-facilitera-l-insertion-des-subsahariens-au-maroc.html>, 17 janvier 2017, rev. 13.08.2017, http://telquel.ma/2017/01/03/a-rabat-les-espoirs-et-les-frustrations-des-migrants-qui-veulent-etre-regularises-au-maroc_1529504, 3 Janvier 2017

³⁰ Voir les méthodes très rudes, décrites par Emmanuel Mbolela dans son témoignages « Réfugié, une odyssée africaine » 2017 ; http://telquel.ma/2017/04/17/deuxieme-campagne-regularistaion-migrants-en-on_1543585, 17. Avril 2017

- (3) Promouvoir l'échange culturel entre les migrants et la population locale.
- (4) Créer les activités génératrices de revenus et des centres de formation et d'encadrement de femmes et des mineurs.
- (5) Promouvoir l'intégration socio-professionnelle des migrants (voir Annexe 2).

Les membres d'ARCOM sont des personnes originaires de l'Afrique de l'Ouest et Centrale : des communautés camerounaise, guinéenne, ivoirienne, malienne, sénégalaise, tchadienne, congolaises (Kinshasa et Brazzaville). L'ARCOM s'engage, à l'échelle internationale, dans le cadre du réseau Afrique Europe Interact à défendre les droits des réfugiés et migrants.³¹

Le Directeur de Projet de cette association, Emmanuel Mbolela, présente dans de nombreuses tournées en Europe (Allemagne, Autriche, France, Suisse ...) ses expériences personnelles et les raisons de sa fuite de son pays natal et la traversée en Afrique en partant de la République Démocratique du Congo vers le Maroc et enfin au Pays-Bas.

A Rabat, l'ARCOM s'engage pour les plus vulnérables parmi les migrants, les femmes, filles et enfants en offrant un hébergement à des personnes qui viennent d'arriver de leur long « voyage » très épuisant. Durant trois mois, elles peuvent se reposer et préparer leur avenir.

Le projet proposé est le fruit d'une coopération entre l'ARCOM et l'association Imbutu asbl dans le but de renforcer des actions solidaires de la société civile dans un monde globalisé. Vues les expériences de l'ARCOM depuis 2005 et les expériences d'Imbutu depuis 2000 par rapport à ses actions renforçant les compétences et la création d'un meilleur avenir surtout pour et avec des jeunes qui ont du fuir leur pays natal, à cause de la guerre et le génocide au Rwanda en 1994, et les engagements avec et pour les migrant-e-s en Europe. Imbutu asbl a une longue expérience de la facilitation des ateliers et débats sur l'interculturalité, des stratégies contre le racisme avec des participant-e-s des milieux culturels divers et surtout de l'Afrique subsaharienne et du Maghreb.

20

Au Maroc, l'ARCOM comme d'autres initiatives ont constaté la nécessité d'améliorer les relations avec la société d'accueil et en même temps les relations entre les diverses communautés surtout francophones de l'Afrique de l'Ouest et Centrale au Maroc. Les relations avec des Marocains ont été décrites par l'appréciation des ressortissants de l'Afrique subsaharienne au chapitre 3.

Les migrant-e-s originaires d'une dizaine de pays viennent d'un territoire très vaste de l'Afrique. Sur ce territoire vivent des populations diverses avec des cultures variées, des histoires différentes - même s'il y a un dénominateur commun, d'avoir été colonisé par la France -, avec environ 2000 langues nationales et locales et des situations politiques, économiques et sociales diverses.

On parle souvent de la culture de l'Afrique subsaharienne (« Chez nous en Afrique », « la culture africaine »), mais une telle culture homogène n'existe pas, même s'il y a certains points communs. Même au sein d'un pays, il y a souvent une multitude de groupes ethniques, des langues locales, des mœurs différentes, dépendant du milieu où on vit, du domaine de travail, de la situation économique, de la religion, etc. Cette richesse n'est guère appréciée et même pas connue dans de nombreuses régions et crée parfois des conflits à cause de stéréotypes, de stigmatisations (négatives et positives) et de préjugés. Dans un contexte de précarité et assez souvent de concurrence (par exemple sur le marché de travail ou pour trouver un logement), ceci peut également être source de conflits entre diverses

³¹ www.imbutu.net <https://afrique-europe-interact.net/>

communautés africaines, et devient un handicap pour la solidarité et la défense des intérêts communs.

Cette diversité culturelle sur le continent africain n'est guère connue au Maroc (d'ailleurs non plus dans d'autres pays au Maghreb, en Europe, Asie, Amérique...). Et le Maroc a sa propre culture, ses valeurs, son histoire, ses langues, etc. Malgré des améliorations durant les années passées, le racisme et la xénophobie envers des Subsahariens persistent. Pourtant, beaucoup de Marocains ont vécu eux-mêmes du racisme en Europe et vivent aujourd'hui le poids lourd des actions de quelques confrères qui s'engagent dans le terrorisme ou le harcèlement sexuel. Le fait que de nombreux jeunes de souche marocaine souvent nés en Europe cause une mauvaise image du Maroc.

Par rapport à la situation des migrant-e-s, on constate une grande mobilité qui est due à leur situation souvent très précaire, aux mouvements pour traverser la méditerranée avec le départ vers le printemps, et en cas de non-réussite du passage, le retour vers l'hiver. De plus, leur séjour dépend pour une grande partie de la situation dans les régions au Maroc – par exemple les actions des autorités politiques et des forces de l'ordre -, des possibilités de trouver un emploi, de la présence des personnes originaires du pays natal, etc. Cette mobilité rend la planification et la réalisation des projets à plus long terme difficiles. Même si des associations sont de plus en plus associées aux débats politiques et peuvent se prononcer dans les médias, leur influence sur les politiques reste limitée.

Et de plus, comme déjà écrit, beaucoup de moyens ont été mis à disposition pour l'appui des migrants, mais ce sont les associations de l'Afrique subsaharienne qui ont le moins profité et ceci pour de diverses raisons (voir Chapitre 4). Pour pouvoir bénéficier des financements, il faudrait certes être enregistré, avoir une visibilité, une transparence, être crédible etc.

Ceci dit, une meilleure connaissance des diverses cultures pourrait bien améliorer la compréhension mutuelle aussi bien entre les communautés du Sud du Sahara comme avec les populations marocaines et ceci pour le bénéfice de tous.

Par la suite, un projet est proposé qui vise une meilleure intégration et compréhension entre les communautés et la valorisation de la richesse sur le plan culturel, économique et social. Ceci pourra contribuer à mieux gérer des conflits et à l'apprentissage des stratégies et compétences pour un mieux vivre ensemble au Maroc etc.

Le Projet s'insère dans les Objectifs spécifiques (OSP) de la SNIA surtout :

OSP 2 : Promouvoir la diversité des formes d'expression culturelle

OSP 3 : Former les immigrés et réfugiés aux langues et cultures marocaines

OSP 17 : Développer la coopération internationale sur la base de responsabilité partagée

OSP 18 : Promouvoir le co-développement

OSP 27 : Informer et sensibiliser aux questions d'immigration et d'asile.

27 objectifs spécifiques et 81 actions ont été définis dans le cadre des 11 programmes de mise en œuvre de la stratégie nationale d'immigration et d'asile

Education et Culture	- OSP 1 : Intégrer les immigrés et réfugiés dans le système scolaire formel et non formel - OSP 2 : Promouvoir la diversité des formes d'expression culturelle - OSP 3 : Former les immigrés et réfugiés aux langues et cultures marocaines	12 actions
Jeunesse et Loisirs	- OSP 4 : Intégrer les immigrés réguliers et réfugiés dans les programmes sportifs et de loisirs destinés à la jeunesse	4 actions
Santé	- OSP 5 : Assurer aux immigrés et réfugiés l'accès aux soins dans les mêmes conditions que les Marocains - OSP 6 : Coordonner l'action des associations dans le domaine de la santé	7 actions
Logement	- OSP 7 : Promouvoir le droit au logement des immigrés réguliers et réfugiés dans les mêmes conditions que les Marocains	2 actions
Assistance sociale et humanitaire	- OSP 8 : Apporter une assistance juridique aux immigrés - OSP 9 : Intégrer les migrants dans les programmes de solidarité et développement social	5 actions
Formation professionnelle	- OSP 10 : Assurer l'accès des immigrés à la formation professionnelle - OSP 11 : Faciliter l'intégration professionnelle des immigrés régularisés	4 actions

► OSP : Objectif spécifique



Stratégie Nationale d'Immigration & d'Asile

10

Emploi	- OSP 12 : Faciliter l'accès des immigrés réguliers à l'emploi - OSP 13 : Promouvoir la création d'entreprises par les immigrés réguliers - OSP 14 : Couvrir les besoins spécifiques en main d'œuvre	8 actions
Gestion des flux et lutte contre la traite	- OSP 15 : Maîtriser les flux d'immigration selon une approche humaniste et respectueuse des Droits de l'Homme - OSP 16 : Lutter contre la traite des êtres humains et les réseaux de trafic	6 actions
Coopération et partenariats internationaux	- OSP 17 : Développer la coopération internationale sur la base du principe de responsabilité partagée - OSP 18 : Promouvoir le co-développement - OSP 19 : Promouvoir la coopération scientifique et technique	5 actions
Cadre réglementaire et conventionnel	- OSP 20 : Reconnaître le statut des apatrides - OSP 21 : Aligner le cadre conventionnel national sur les standards internationaux relatifs aux droits de travailleurs immigrés - OSP 22 : Favoriser la mobilité et le retour volontaire des immigrés par la portabilité des droits de sécurité sociale - OSP 23 : Mettre à niveau le cadre réglementaire national	11 actions
Gouvernance et communication	- OSP 24 : Mettre en place un dispositif de coordination de la stratégie nationale de l'immigration et de l'asile dans le cadre d'une gestion intégrée et d'une responsabilité partagée - OSP 25 : Développer la veille sur les questions migratoires - OSP 26 : Renforcer les capacités des acteurs en charge des questions d'immigration, d'asile et traite des êtres humains - OSP 27 : Informer et sensibiliser aux questions de l'immigration et de l'asile	17 actions

► OSP : Objectif spécifique

Stratégie Nationale d'Immigration & d'Asile



Projet de renforcement des compétences des diverses communautés au Maroc dans le domaine de l'interculturalité

L'objectif du Projet:

Améliorer la communication et la compréhension entre des communautés marocaine et subsaharienne (changement souhaité)

Les **personnes concernées** seront des leaders et membres des associations marocaines et subsahariennes (femmes et hommes) qui auront la fonction de démultiplication auprès de leurs compatriotes. Leur commun est la défense des droits fondamentaux contre toutes formes de violence et le souhait de vivre en solidarité.

La **méthode appliquée** : l'organisation d'un

Atelier de formation et de renforcement des capacités sur la communication interculturelle et l'interculturalité

Les **contenus de l'atelier** comprendront

- (1) **Comment changer mon monde ? Le concept de l'interculturalité**
- (2) **Analyse des besoins**, des apprentissages à trois niveaux : cognitif, émotionnel et comportemental.
- (3) **Les concepts et valeurs qui guident les sociétés – ton monde, mon monde, notre monde**
- (4) **L'image de soi et l'image de l'autre**
- (5) **Les comportements et les rôles de chacun-e**
- (6) **Réflexion et évaluation : Quels changements à faire ? Avec qui, comment, quand, où ?**

23

Les résultats attendus :

- 1) Les participant-e-s seront sensibilisé-e-s sur la valeur de l'interculturalité – une opportunité de mieux vivre ensemble
- 2) Les participant-e-s auront acquis des compétences de réflexion et d'action sur le soi, le toi, le nous – les différences et les communs
- 3) Les compétences acquises contribueront à une meilleure compréhension entre les communautés marocaines et subsahariennes
- 4) Les participant-e-s de l'atelier partageront les connaissances et compétences acquises avec des membres de leur communauté.

Le projet sera mis en œuvre par l'ARCOM et la Plateforme des migrants ASCOMS au Maroc en coopération avec l'Association Imbutu asbl, Allemagne. D'autres partenaires éventuels seront associés.

Un plan financier sera élaboré pour soumettre le projet à des bailleurs de fonds.

Le projet se déroulera dans trois phases :

- (1) Préparation et précision de la conception, du contenu, de la méthodologie et du programme de la formation
- (2) Réalisation de l'atelier de formation de trois jours pour une vingtaine de participant(e)s à Rabat
- (3) Documentation, évaluation du Projet et perspectives.

Bibliographie

Tous les sites ont été consultés en mois d'Août 2017.

<http://www.afriqueculturemaroc.org/currentplans.php>

<http://www.amappe.org.ma>

<http://books.openedition.org/cjb/990>

<http://www.gadem-asso.org/activites/un-mieux-vivre-ensemble-au-maroc/>

<http://www.leseco.ma/les-cahiers-des-eco/afrique/234-interview/53775-la-decision-royale-facilitera-l-insertion-des-subsahariens-au-maroc.html>

http://www.libe.ma/La-situation-des-migrants-se-gate-a-Nador_a80329.html

http://www.huffpostmaghreb.com/2017/01/23/anis-birou-chiffres_n_14336022.html

<http://lematin.ma/express/2017/l-rsquo-association-afrique-culture-maroc-tire-la-sonnette-d-rsquo-alarme/271153.html>

https://morocco.iom.int/sites/default/files/Bilan_OIM_2016.pdf

<http://www.migration4development.org/fr/content/%C3%A1-propos-linitiative>

<http://www.unhcr.org/morocco.html>

Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile - SNIA, Septembre 2014

Brot für die Welt/ Medico international/ Pro Asyl : Im Schatten der Zitadelle – Der Einfluss des Europäischen Migrationsregimes auf „Drittstaaten“. Dezember 2013

GIZ, Entwicklungspolitisches Engagement marokkanischer Migrantenorganisationen in Deutschland, 2016

Heinrich Böll-Stiftung, Aus den Augen aus dem Sinn, Wechselwirkungen, Flüchtlinge und Migranten an den Rändern Europas, Februar 2017; Autoren: Sakina ABUSHI/ Hicham ARROUD

<https://www.boell.de/sites/default/files/e-paper-wechselwirkungen-fluechtlinge-und-migranten-an-den-raendern-europas.pdf#page=15&zoom=auto,-107,296>

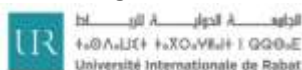
Débat sur la migration: Maroc, Algérie, Tunisie, en Allemand, Fondation Heinrich Böll, Berlin, 2017, Mehdi Azdem, Association Racines :

<https://www.youtube.com/watch?v=prjutQhVVhQ&feature=youtu.be>

http://www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/47485_1 « les sauteurs », un film de Estephan Wagner, Moritz Siebert, Abou Bakar Sidibé, 80 min.

Konrad Adenauer Stiftung KAS (Fondation Konrad Adenauer), Les Migrants Subsahariens au Maroc - Enjeux d'une Migration de Résidence, Auteurs : Fouzi Mourji, Jean-Noël Ferrié, Saadia Radi, Mehdi

Alioua



الجامعة الدولية للرباط
Université Internationale de Rabat

© 2016, Konrad Adenauer Stiftung e.V., Bureau du Maroc.

OIM, Améliorer le Retour et la Réinsertion surs et dignes des Personnes Victimes de la Traite, 2015

OIM Maroc, Bilan 2016

OIM Maroc, MÉDIA ET MIGRATION - Couverture médiatique de la migration : l'influence des différents média sur l'opinion publique au Maroc, par Elisabeth Byrs et Julia Burpee, 2016

Annexe 1 UNHCR Glossaire 2017



« Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. »
Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 14(1)

L'Agence des Nations unies pour les Réfugiés (HCR)

Le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (HCR) est une organisation internationale - apolitique et humanitaire - qui a été créée le 14 décembre 1950 par l'Assemblée générale des Nations unies. Le but premier du HCR est d'aider les gouvernements à sauvegarder les droits et le bien-être des réfugiés. L'agence s'efforce ainsi d'assurer pour tous le respect du droit à demander l'asile et à trouver refuge dans un autre État. Le HCR travaille actuellement dans 126 pays différents et s'occupe de 33,9 millions de personnes relevant de sa compétence.

Le Mandat du HCR

Le Mandat du HCR, qui définit le rôle et les fonctions du HCR, consiste à assister les gouvernements à fournir protection et assistance aux réfugiés dans le monde et à chercher des solutions durables.

Personnes Relevant du Mandat du HCR

Les « personnes relevant de la compétence du HCR » sont toutes celles dont les besoins de protection et d'assistance présentent un intérêt pour le HCR. Ce sont notamment :

- **Les Demandeurs d'asile** sont les personnes qui ont fait une demande de protection internationale et n'ont pas encore reçu de décision définitive. Tous les demandeurs d'asile ne sont pas nécessairement reconnus comme réfugiés mais tous les réfugiés ont été précédemment demandeurs d'asile.
- **Les Réfugiés** sont les personnes qui, « craignant avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques, se trouvent hors du pays dont ils ont la nationalité et qui ne peuvent ou, du fait de cette crainte, ne veulent se réclamer de la protection de ce pays ».
- **Les Apatrides** sont les individus sans nationalité ou citoyenneté. Le lien juridique avec un État d'origine a cessé d'exister ou n'a jamais existé. Le HCR s'est vu confier le mandat de coopérer avec les gouvernements pour prévenir la survenance de l'apatridie, pour résoudre les cas qui surviennent et pour protéger les droits des apatrides.
- **Un Rapatrié** est une personne qui retourne dans son pays d'origine après avoir bénéficié de la protection internationale. Lorsque c'est nécessaire et possible, les bureaux du HCR du pays de retour apportent leur aide pour assurer le suivi de la réintégration et garantir que le rapatriement est bien une solution durable.
- **Un Déplacé interne** est une personne contrainte ou obligée de fuir son foyer en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme, ou de catastrophes naturelles, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un État. Les déplacés internes relèvent du mandat du HCR à certaines conditions.

La **Détermination du Statut de Réfugié (DSR)** est le processus administratif et légal, mis en œuvre par l'État et/ou le HCR, déterminant si un demandeur d'asile est éligible au statut de réfugié.

Personnes ne relevant pas du mandat du HCR

Un **Migrant (économique)** est une personne qui quitte volontairement son pays d'origine à la recherche de meilleures conditions matérielles d'existence. À ce titre, il ne relève pas du mandat du HCR.

Un **Demandeur d'asile débouté** est une personne qui, d'après la décision finale de l'organe chargé de la Détermination du Statut de Réfugié, ne remplit pas les critères de la définition d'un réfugié. Par conséquent, il ne relève pas du mandat du HCR.

La Protection internationale

Il incombe aux États de protéger leurs citoyens. Lorsque des gouvernements ne veulent pas ou ne peuvent pas protéger leurs citoyens, des individus sont parfois confrontés à des violations telles que leurs droits qu'ils sont contraints de quitter leurs foyers et souvent même leurs familles, pour trouver refuge dans un autre pays. Les gouvernements des pays d'origine n'assurant plus, par définition, la protection des droits fondamentaux des réfugiés, la communauté internationale intervient pour veiller à ce que ces droits soient respectés. Il peut s'agir d'interventions destinées à faire respecter le principe de non-refoulement, de garantir l'admission pour raisons de sécurité, l'accès à des procédures équitables de détermination du statut de réfugié, le respect de normes humanitaires de traitement, et la mise en œuvre de solutions durables. Le HCR est l'unique institution des Nations unies qui a pour mandat de protéger les réfugiés.

La **Convention de 1951 relative au statut des réfugiés** et son protocole additionnel de 1967 constituent les documents-clés dans la définition du réfugié, ses droits et les obligations légales des États.

L'**Asile** est la protection accordée par un pays aux individus fuyant des persécutions ou un danger grave dans leur pays d'origine.

Le principe de Non-Refoulement

Le **Non-Refoulement** est un principe clé du droit international relatif aux réfugiés, qui stipule qu'aucun État n'expulsera de quelque manière que ce soit un réfugié vers un pays où sa vie ou sa liberté peut être menacée. Le principe de non-refoulement relève du droit international coutumier et de ce fait concerne tous les États, et ce même s'ils ne sont pas signataires de la Convention de 1951.

Les Solutions Durables

Le **Retour volontaire** vers le pays d'origine est la solution durable privilégiée pour les réfugiés quand les conditions minimales de sécurité et de dignité dans le pays d'origine sont remplies. Le retour vers le pays d'origine est un droit.

L'**Intégration locale** L'intégration locale signifie la possibilité de vivre dans la société d'accueil, tout en bénéficiant des droits fondamentaux et des libertés individuelles. Elle dépend des conditions offertes par les pays d'accueil.

La **Réinstallation** est le transfert d'un réfugié vers un pays tiers ayant accepté de l'accueillir. La réinstallation est mise en œuvre selon des critères précis établis par les pays d'accueil en fonction des circonstances. Ce n'est pas un droit pour les réfugiés.

0. Description de l'organisation

- 0.1) L'ARCOM est une association qui a pour objectif principale la défense de droits et liberté de réfugiés et migrants en provenance de l'Afrique subsaharienne au Maroc. Nous luttons pour la liberté de circulation et d'établissement pour tous et partout.
- 0.2) Nous travaillons sur deux volets : politique et humanitaire.
Sur le plan politique nous faisons le plaidoyer, la dénonciation aux atteintes aux droits fondamentaux de réfugiés et migrants et nous critiquons les politiques de fermeture de frontière.
Sur le plan humanitaire l'Arcom dispose de deux programmes : l'hébergement temporaire et d'urgence des femmes migrantes et la scolarisation des enfants et l'alphabétisation des femmes.
- 0.3) L'Arcom n'est pas encore reconnue. Nous avons déposé notre demande d'agrément à la mairie de Rabat, mais jusqu'en ce jour on ne fait que nous faire attendre.
- 0.4) L'ARCOM a un comité Directeur composé de 6 (six) personnes, dont trois femmes et trois hommes. Nous sommes une association qui a beaucoup de membres sympathisant au regard de notre travail de terrain.
- 0.5) Nous louons trois appartements pour l'hébergement de femmes, un appartement avec la bibliothèque et salles de classe servant aussi de salle de réunion. Nous avons 4 salariés et deux volontaires.
- 0.6) Au Niveau national: l'Arcom coopère avec l'ONG Gadem, la Caritas et le CNDH. Au niveau international l'Arcom coopère avec Afrique Europe – Interact, Medico International, Allemagne, et le Forum civique Européen, Suisse.
- 0.7) Le budget de l'Arcom pour l'année 2016 est évalué à 40.000 euros. Nos sources de financement sont: Afrique Europe Interact, Medico International, le Forum Civique Européen, des dons des particuliers pendant des conférences et présentation de livre.

Juillet 2017